



SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT 2021

FICHE DE SIGNALEMENT

Après avoir constaté une infraction supposée, et le cas échéant averti les autorités compétentes(*), envoyez au plus vite les informations suivantes afin que nous puissions intervenir et/ou suivre le dossier. Joignez tout complément d'information qui vous paraîtra utile, ainsi que des photos datées et localisées (ne pas les prendre depuis une propriété privée).

Vos coordonnées :

Nom:.....Prénom:.....

Adresse.....

.....

Numéros de téléphone:.....

Courriel :

J'accepte que mon témoignage nominatif puisse être utilisé au cours d'une procédure en justice

L'Association Citoyenne Bresse & Saône s'engage à respecter l'anonymat des sentinelles de l'Environnement. Sans leur autorisation, les informations nominatives restent à l'usage exclusif de l'association ACBS et ne sont divulguées sous aucun prétexte.

Localisation de la dégradation de l'environnement observée

Commune et adresse :

Lieu-dit :

Autres indications utiles :

.....

.....

Date et heure de la dégradation observée

(Dans la mesure du possible, joindre un croquis ou extrait de carte)

(*) Mairie, Préfecture, ONCFS, ONEMA, gendarmerie ... *(voir adresses utiles)*.

Type d'atteinte à l'environnement:

Indiquez ici le type de dégradation observée (pollution d'une rivière, dépôt sauvage de déchets, brûlage, coupe rase, arrachage de haie, quads hors-piste, atteinte aux espèces sauvages, travaux en zone humide ...), ainsi que les éléments éventuels pouvant permettre d'identifier les auteurs.

Adresses utiles (Prévenez-nous de toutes vos interventions, datées et gardez-en des copies – Les éléments à indiquer sont les mêmes que ceux de cette fiche, en évitant de nommer l'auteur de l'infraction ou en mettant au conditionnel)

🕒 **ONEMA** (connaissance et surveillance des milieux aquatiques) - 23 rue Bourgmayer BP60180 01000 BOURG EN BRESSE - www.onema.fr- 04 74 45 31 86

🕒 **ONCFS** (police de l'environnement et de la chasse) Monfort 01330 BIRIEUX
sd01@oncfs.gouv.fr- 04 74 98 39 80

🕒 **PREFECTURE** : 45 avenue Alsace Lorraine 01012 BOURG EN BRESSE –www.ain.gouv.fr
04 74 32 30 00

🕒 **Laboratoire d'analyses** : www.labo-analytika.com

🕒 Vous pouvez aussi faire constater les faits par votre gendarmerie (17) : chaque brigade doit compter un référent « environnement et santé » (RAESP) *sur la base de 2 textes : le Code de l'environnement et la réglementation sanitaire départementale*

Envoyer dans les meilleurs délais possible à:

Association Citoyenne Bresse et Saône
27, rue du Grand Faubourg
01190 Pont de Vaux
assoc.acbs@orange.fr
www.association-citoyenne-bresse-saône.fr

en y joignant photos, illustrations (commentées, datées et localisées.)

Etre sentinelle, c'est bien , adhérent(e) à l' Association Citoyenne Bresse & Saône, c'est encore mieux !

